FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 2 Mars 1897—Indications: Pour la Louisiane.—Temps beau, plus chaud; vents d'est.

Température du 1er mars 1897.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	53	11
Midi	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	68	20

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—T. F. David Kerry à Mary Ellen O'Meallie, Daniel Patrick Patt an à Mary Frances Donegan, Paul Arnaud à Rose Joséphine Moynier, Stephen Blue à Louise Gerle, Frank Mink à Catherine Klein, Charles Williams à Barbara Manuel, James G. Kairne à Annie Kalb, Guiseppe D'Antoni à Giovanna Ferrara, Paul Hippolyte Malochée à Marie Helvetia Mermillod, Louis Wagner à Frances Oldenburg, Henry Donoe à Annie Lynch, Jacob Joseph Hinkel à Appolina Nagel, Eugène Gaudet à Mathilda Jackson; John H. Collins à Hanora Carroll, Joseph Auld à Olivia Olivier.

NAISSANCES.—Mme F. Howorke, une fille; L. Hausmann, un garçon; F. A. Sturcken, un garçon; S. Sorina, une fille.

DÉCÈS.—A. Williams, 82 ans, 602 Foretall; F. Buhler, 37 ans, 500 Clara; Mamie Pons, 26 ans, 1325 St-Antoine; S. B. Lalcewich, 47 ans, 511 Ste-Anne; J. Ferrau, 26 ans, Asile Français; Chs J. Vincent, 2 jours, 2924 Magazine; L. Lander, 37 ans, encoignure des rues Poléry et Bienvenu; Mme Mone, 60 ans, Hôpital de Charité; A. Gossett, 33 ans, 2116 St-Philippe; J. Nelson, 5 mois, Exposition avenue & Garfield; L. Dauphin, 85 ans, Asile Lafon; J. W. Lyman, 1 mois, 2222 Se tième; Marguerite F. Blanke, 11 mois, 1413 Constance; Mme Vve L. Elfert, 69 ans, Constance près Milan; Mme C. Stilley, 39 ans, 3039 Tchoupitoulas; C. Guerre, 47 ans, 612 Donane; M. M. Gallagher, 14 ans, 3626 Colisée; W. J. Elam, 32 ans, 721 St-Charles; Marie Tirado, 60 ans, 1415 Touro; Alice Rillieux, 34 ans, Orléans près Claiborne; Gertrude Winchester, 2 ans, 1322 Tulane; Mary Martin, 2 ans, Quartier et Galvez; C. E. Alsey, 52 ans, Louisiana Retreat; S. Ross, 25 ans, 1321 Howard; A. Bernard, 15 jours, 1122 Touro; I. Taibodeaux, 20 ans, Lizardi près Rayale; G. H. Sparks, 9 jours, 1423 Musique; J. J. Laurence, 3 mois, 1407 Carondelet Walk; Marie Pauline Purée, 4 mois, 2020 Washington; Anna Laska, femme de Joseph Erregovich, 36 ans, 616 N. Bassin; Christine Stricker, Vve de Gerhard Stricker, 72 ans, Flood près Marais; E. Barthelemy, 26 ans, 1669, N. Miro.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—Les successions suivantes ont été ouvertes:

Miles F. Sweeney, Etienne Muller, Harry Goldschmitt, Caspar Wenzettel, Amande de Maupassant.

Demande d'émancipation:

John H. Muller.

Albert Martaing vs Amanda Olson, son épouse, séparations de corps et de biens.

Bureau des Commissaires de l'avenue des Champs Elysées vs Louisville et Nashville R. R. Co.—injonction.

Union Homestead Association vs Andrew E. Nelson—réclamation de $1 800 sur un procès exécutif.

Manion et Cie vs La succession Jos. Hernandez—action en recouvrement de $166 32 sur un compte courant.

S. J. Schwartz et Cie vs Manhattan Club—réclamation de $188 33 sur un compte courant.

Metropolitan Bank vs Mme E. W. Talen—réclamation de $900 sur des billets.

Cour Criminelle de District.
Section A—Juge J. G. Baker.

GRAND JURY.

Le juge Baker a formé et assermenté hier le grand jury pour le prochain terme; en voici la composition:

B. Winchester Bowling, employé chez Jos. Bowling Company, Limited; résidence 3015 avenue St-Charles.

Wm D. Seymour, résidence 1821 Valence;

A. W. Skardon, de la maison A. W. Skardon & Co, résidence 2423 Magazine.

Benjamin Crump, résidence 3726 Prytanée.

Jos. A. Hincks, secrétaire du Tulane Educational Fund; résidence 606 rue Esplanade.

E. J. Hamilton, commis-vendeur; résidence 224 rue Huitième.

Albert Godchaux, de chez Léon Godchaux & Co., vêtements; résidence ancien No 182 rue Esplanade.

C. B. Fee, de Huntington & Fee; résidence 1937 Avenue Napoléon.

W. H. Moody, agent d'assurances; résidence 2239 Avenue Henry Clay.

Otto Knoop, marchand de bois de charpente; résidence 1105 rue Sud Franklin.

R. W. Tyler, de la maison Whann & Jatte; résidence 1308 Avenue Washington.

Wm Von Phul, surintendant du Edison Electric Company; résidence 3201 Chestnut.

A. N. Cummings, agent d'assurance; résidence 2024 Colisée.

H. Marquez, courtier; résidence 1424 avenue Esplanade.

Théodore McGinnis, teneur de livres chez Sears & Co.; résidence 1040 rue Quatrième.

T. J. Hardie, de la maison T. J. Hardie & Sons Co.; résidence coin Première et Colisée.

M. Bowling a été choisi comme *foreman*.

PETIT JURY.

Louis Abraham, W. H. Andrews, Herman Aron, Adolph Baumgartever, Darius Brewster, B. J. Brink, Mathew F. Boland, Arthur Davis, Jos W. Decker, Chas D'Hémécourt, Gilbert Durand, Emile S. Ecoyer, Chas R. Ernst, Geo D. Cronon, John Cox, Wm W. Cummings, Ed Curtis, Hy P. Farnet, Wm Freeman, Wm R. Foley, John Halbach, Laurence Herman, Thos C. Hills, Thomas Hoffman, John C. Honlgrave, A. E. Huye, Sam'l G. Israel, Daniel Jacob, Herman H. Joecke, Otto Jostes, Paul Kinler, Alex Lacoste, E. J. Lacoste, Bernard Laporte, John A. Lanstroeschlager, Geo W. Luhmann, P. E. Maspero, Peter Mathews, Wm M. Pfaff, Peter E. G. Platsworth, M. J. J. Rivet, J. J. Rochester, James Scanlan, Jacob Schaefer, Joseph Steckler, Moses Schlenker, John Tarber, John M. Tennison, John K. Turley, Jas F. Turnbull, Hy Vincent, Gus A. Weber, Geo Wink, H. F. Wilmot et Isaac Wise.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Le juge Parlange a rejeté la motion tendant à annuler la mise en accusation de Jos. N. Wolfson.

Première Cour de Police Correctionnelle—Henry White, Jas Stockhouse, Mathilda Tasco; Dave Walker, Léon Rallis—allures suspectes; $5 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Lee Jones, Carolina Yarbe, Ida Olivier, Mamie Lewis, Mamie Sprant, Mary Sutton—bris de paix; $2 50 d'amende ou 11 jours de prison.

Alex Gaines, Thérésa Hoover—ivresse et bris de paix; $5 d'amende ou 15 jours de prison.

Willie Smith, Lillie Butler, Albert Hess, Joe Esquire—ivresse; $2 50 d'amende ou 5 jours d'emprisonnement.

Louis Montabant, bris de paix $7 50 d'amende ou 15 jours de prison.

Oscar Woods, Jas Campbell, Thomas Lamas, Mabel Clayton, Emma Howard, Joe Gannon, Pat Mitchell, John Herbert, Benny Walker, Willie Patter, Arthur Nixon, Jno Reed, Tom Jones, Geo Bingham, Jno Meally alias McCarthy, Frank Kelley, Geo Meyers, alias Nebby, James McLaughlin—violation de l'ordonnance 5046; $25 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Mis sous caution:

Lee James, meurt... et Hugh McConathey, vol; Joe Lodge, port d'arme cachée.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle—Paul Auguste—ivresse et bris de paix; $5 d'amende ou 10 jours d'incarcération.

Stella Adams, Céleste Harris—vagabondage; $15 d'amende ou 30 jours de prison.

Peter Geek—ivresse et bris de paix; $10 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Emile Thomas, Harry Milbern—allures suspectes; $10 d'amende ou 30 jours de prison.

N. D. Montgomery et H. D. Smith—bris de paix; $2 50 d'amende ou 10 jours de prison.

Mis sous caution:

Sam Wheeler, actes de violence; Louis Genevese, bris de paix; E. C. Griffith et B. B. Bates, vol et allures suspectes.

Volé.

J. J. Merritt, un dentiste de Cleveland, Tenn., a été victime, hier matin, de deux filous.

Vers cinq heures et demie du matin, M. Merritt s'est rendu à la station du troisième et a déclaré aux agents de police qu'il avait été volé par B. B. Bates et E. C. Griffith.

Merritt a rencontré le nommé Bates, à Cleveland, Miss., et comme ils se rendaient tous deux à la Nouvelle Orléans, ils ont fait route ensemble.

En arrivant en ville, Bates a présenté son ami G. ffith et les deux filous ont conduit l'étranger dans une maison, rue Bourbon, 410. Une partie de carte s'est engagée et Merritt avait bientôt perdu $119.

Le sergent Cooper et les agents Schulz et Coleman se sont aussitôt rendus à l'endroit indiqué et ont arrêté les voleurs. Ils avaient en leur possession $146 80.

Voleurs arrêtés.

Les détectives Rainey et Dale ont opéré de bonnes captures hier soir.

A l'angle des rues Canal et St-Charles, ils ont arrêté Oscar Williams, qui venait de voler le porte-monnaie d'une femme qui se trouvait à côté de lui. A la station de police les agents ont trouvé dans ses poches $36, une montre et une chaîne en or.

Vers neuf heures et demie, les mêmes detectives ont appréhendé un individu du nom d'Isaac Shortley, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. En apercevant les agents, Shortley a jeté un porte-monnaie qu'il venait de voler.

Les objets trouvés dans les poches du filou, laissent à penser que Shortley est un voleur de profession.

Il a été écroué au poste du premier precinct.

Arrestation.

Les agents de police Long et Bergeron, se trouvaient, hier après midi, à l'angle des rues Canal et Royale, lorsqu'ils ont aperçu un nègre du nom de Sam Lee, au moment où il essayait de voler le porte-monnaie d'une dame.

Le voleur a été arrêté et conduit à la salle de police du troisième precinct, où un revolver et divers objets volés ont été trouvés sur sa personne. Willie Ben, un compagnon de Lee, a été également arrêté.

Noyé.

Le chef de la sûreté a reçu, hier matin, une lettre du consul de France lui annonçant qu'un matelot de l'équipage du navire de guerre l'Iphigénie s'est noyé dans la nuit du 26 février. Au cas où le corps serait retrouvé, le consul demande à en être avisé.

Accident.

Un accident s'est produit hier un peu avant midi, à l'angle des rues Canal et Télémaque.

John Lamonette et John Vean, deux laitiers, se trouvaient dans une charrette, lorsque le cheval s'est effrayé et a pris le mors-aux-dents.

En traversant le terrain neutre, le véhicule a été renversé par un train du West End, en charge du mécanicien Chas Tilden. Les deux hommes ont été violemment jetés à terre mais n'ont pas été blessés. Le cheval ayant eu les jambes fracturées, a été tué.

Vol Considérable.

H. J. Hardy, un employé de la New Orleans & Northeastern RR., a été victime d'un vol considérable dimanche soir. En quittant son bureau, il a fait la rencontre d'un individu dont il avait fait la connaissance, il y a quelque temps, à Hot Springs.

Les deux hommes ont visité plusieurs cafés et Arrivés à l'angle des rues Esplanade et Royale, l'étranger a présenté un compagnon à Hardy. Au bout d'un instant de conversation, le dernier à offert à Hardy de lui dire son poids en le soulevant.

Hardy s'est laissé faire et une fois que les filous eurent décampé, il s'est aperçu qu'ils lui avaient volé une montre et deux chaînes évaluées à $610.

Hardy ne connaît pas les noms des voleurs; mais il offre une récompense de $50 à quiconque les arrêtera.

Officiers de cours.

Le chef Gaster a, hier, nommé les agents de police suivants pour remplir les fonctions d'officiers aux cours de police correctionnelle:

Première cour—Finney, Peyronin, Kelly, Marr, Weaver et Zeigler.

Deuxième cour—Burns, Frietag, Roche et Bergeron.

Troisième cour—Barret, Murphy et Betbeze.

Quatrième cour—Roy et Forrest.

Cinquième cour—Luce et Schaeffer.

Sixième cour—Haboue et Carrigee.

Mort subite.

A neuf heures et demie, hier soir, Thos. Carey, couleur, âgé de 75 ans, domicilié rue Calliope près Baronne, est mort subitement à l'angle des rues Liberté et Thalie.

Heureuse arrestation.

On vient d'arrêter ici les deux voleurs qui avaient dérobé, à Atlanta une épingle en diamant à l'acteur Roland Reed, lors de son passage de ce dernier dans cette ville. Ils s'appellent Meyers et Kelly. L'arrestation s'est faite, hier, rue Canal, à l'encoignure de la rue St-Charles.

Le bijou a été reconnu par plusieurs intéressés. Les deux filous n'ont pas été admis à caution. On ne sait pas encore si cette affaire sera jugée ici ou à Atlanta.

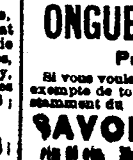

BOUTONS

Taches de Rousseur, Pustules, Impétigo, Eczéma, Teigne, Dartres, et toutes les autres maladies de peau, absolument guéris par l'

ONGUENT D'HEISKELL

Prix 50c la boîte.

Si vous voulez avoir la peau douce, unie, saine et exempte de toute imperfection, servez-vous constamment du

SAVON D'HEISKELL

... Johnston, Holloway & Co., Philadelphia.

REX.

Son Arrivée dans la Bonne

VILLE DU CROISSANT.

Superbe spectacle sur le fleuve.

LE MILITAIRE ET LE CIVIL.

Les quatre navires de guerre "Texas," "Maine," "Dubourdieu" et "Iphigénie," saluent son entrée dans le port par des salves d'artillerie.

La Nouvelle-Orléans, comme tous les ans d'ailleurs, avait revêtu hier, son air de fête. De bonne heure, de toutes les directions, la foule venait se masser dans les principales rues du centre de la ville, là où, savait-on, la procession passerait.

Vers deux heures, les sifflets des navires mouillés dans le port et le canon des navires de guerre français et américains, ont annoncé l'arrivée de la flottille carnavalesque. Devant la rue du Canal le yacht royal a jeté ses amarres au quai, et Sa Majesté le Bon Carlos XXXX est monté sur un superbe char'ot pour se faire conduire à l'Hôtel *San Luigi* aux appartements qu'on lui avait préparés.

En passant devant l'hôtel de ville, il a reçu du maire les clefs de la cité et, avant de gagner son hôtel, s'est promené dans les rues Canal, St-Charles, Calliope, Camp, Remparts et St-Louis.

Voici l'ordre dans lequel la colonne a défilé:

Cavaliers de la maison royale; détachement de gardes de la maison royale; officiers d'Etat, état-major du gouvernement en voitures; officiers de la marine française en voitures; officiers de la marine américaine en voitures; détachement de cavalerie; bataillon d'artillerie Washington, sous le commandement du colonel J. B. Richardson; compagnie de carabiniers royaux; Gardes Continentaux; bataillon de réserve navale; garde du corps du roi composée des marins des navires de guerre Texas et Maine; chariot portant le Roi et sa nombreuse suite; marquis, ducs, barons, comtes, chevaliers et invités en voitures.

COUR SUPREME.

Le Testament de Mme Hennessey.

La Cour Suprême vient de rendre un arrêt qui sera accueilli avec joie par tous les amis de nos institutions de charité, car il va faire verser dans leurs caisses une somme de $20,000. Mme Hennessey, qui vient de mourir, était la mère de l'ancien chef de police lâchement assassiné, comme on ne se le rappelle que trop bien, pour plusieurs raisons sur lesquelles nous ne voulons pas revenir.

A la mort de son fils, qui laissait, au su de tous, une fortune assez considérable, Mme Hennessey, son unique héritière, fit un premier testament qu'elle révoqua ensuite, en en faisant un dernier que l'on a essayé d'invalider; la première tentative avait été faite devant le juge Rightor, qui, après l'audition de nombreux témoins, avait décidé que le testament était valable. On avait dit que l'on avait intimidé cette dame; aucun témoignage ne le prouve avait dit le juge.

La Cour Suprême a confirmé le décret de la Cour inférieure.

Voici les legs de Mme Hennessey:

Petites Sœurs des Pauvres du bas de la ville, $1 000; église St-Joseph, rue Commune, $6 000; église des Jésuites, $1,000; Hôtel-Dieu, $3 000; Asile des Orphelines de la N. O., $1,000; Asile St-Elizabeth, $1,000; Asile St-Vincent, $1,000; Petites Sœurs des Pauvres, haut de la ville, $4,000; Asile des Orphelins (garçons) $1,000; Bon Pasteur, $1 000. Le reste de sa fortune, elle l'a laissé à ses parents. C'est ce testament que la Cour Suprême a rendu définitivement valide.

NOUVELLES A LA MAIN.

Incendies—Hier soir, à sept heures, un feu a pris naissance dans la bâtisse à l'angle des rues St Charles et Clio, occupée par l'association des "Young Men Hebrew." Les dommages ont été d'environ $500.

—Une alarme à la boîte 518 a été donnée, hier soir, à huit heures, pour un feu découvert dans une bâtisse inhabitée rue Congrès, 1219, appartenant à J. Teder.

La maison, évaluée à $150, a été totalement détruite.

Vols.—Dimanche soir, vers sept heures, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. Jules Durel, rue St Philippe, 836, et en a emporté une valise contenant des vêtements d'une valeur de $30.

—J. Saulsbury, couleur, domicilié rue Perrier 55, déclare à la police qu'il se trouvait, hier matin, entre quatre et cinq heures, dans la maison mal famée de Louisa Slater, rue Franklin 311, où un nègre du nom de Wm Bentley lui a volé $10 et une bague en or. Bentley a été arrêté quelques heures après par le caporal Jacobs.

—Jim et Charley Snow, deux nègres bien connus de la police, ont été arrêtés hier après-midi à l'angle des rues Canal et Remparts par les agents de police Long et Eckert. Ils essayaient de commettre un vol lors de leur arrestation.

—L'avant-dernière nuit, un voleur est entré dans le magasin de Peter De Franco, à l'angle des rues Magasine et Octavia, et s'est enfui en emportant des chaussures.

—Hier après-midi, vers trois heures et demie, Mme A. S. Wilson, de Nashville, Tenn., se trouvait à l'angle des rues Canal et Poydras, lorsqu'on lui a volé une montre évaluée à $35.

—W. L. Earthman, de White Creek, Tenn., rapporte à la police qu'un voleur est entré dans sa chambre, hier après-midi, rue St-Charles, 303, et a fait sien un pardessus évalué à $10.

Chute.—A huit heures et demie hier soir, Mme Thérésa Fontaine, âgée de 44 ans, domiciliée rue Douane, 1419, se trouvant à l'angle des rues Bassin et Canal elle est accidentellement tombée et s'est fracturé la jambe gauche.

Incendie—Hier après midi, vers cinq heures, un feu a éclaté dans une maison située rue St-Antoine, 1125, près St-Claude, appartenant à Mme Eugène Soudan et occupée par Henwitta Phelps. Les dommages, d'environ $150, sont couverts par une assurance à la compagnie Home.

Arrestation—Richard Sengel, un nègre a été arrêté à l'angle des rues Baronne et Canal. Il avait la main dans la poche de M. G. M. Carolton lorsqu'il a été arrêté par les agents Long, Eckert et Vaudene.

Accident.—Hier soir, après la parade, un char s'est heurté contre un poteau électrique à l'angle des rues Rampart et Calliope. Les dommages ont été d'environ $25.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 1er MARS 1897.

EXPEDIES EN DOUANE.
(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship am S Oteri, DeLuca, Puerto Cortes, Hond, sur lest.
Steamship ang Maritime, Davies, Manchester, Ang.
Steamship ang Bendo, Wilkes, Havre, France.
Steamship esp Madrileno, Arribalzaga, Liverpool, Ang.
Steamship norv Hiram, Pedersen, Bluefields.
Steamship ang Whitehall, Harris, Belfast, via Norfolk, Vie.
Steamship ang Vesta, Mooney, Liverpool.

ARRIVES.
BATEAUX A VAPEUR.
(Depuis notre dernier Rapport.)

City of Camden, Carlton, Camden.
Emma McSweeney, Webre, Vacherie.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
T P Leathers, Leathers, Sunnyside, Ark.
Lafourche, Charlet, Thibodaux.
Whisper, Campbell, Bayou Sara.
Grace Pitt, Garrick, Bas du Fleuve.
Warren, Trousdale, Melville.
Ouachita, Cooley, Monroe.
City of St-Louis, Connors, St Louis.
Towboat Oakland, Clark, St-Louis, avec 6 barges.

EXPORTATIONS
(Depuis notre dernier Rapport.)

HAVRE—par steamship Bendo—8000 balles coton.

Arrivages de produits.
(Depuis notre dernier Rapport.)

CAMDEN—par steamer City of Camden—870 balles coton.
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—101 boucauts sucre 156 barils sucre 151 barils melasse.
SUNNYSIDE—par steamer T P Leathers—719 balles coton 13,827 sacs graine coton.
THIBODAUX—par steamer Lafourche—218 barils sucre 225 barils melasse.
BAYOU SARA—par steamer Whisper—41 balles coton 711 barils sucre 277 barils melasse 24 boucauts sucre.
BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—Fret assorti.
ST-LOUIS—par towboat Oakland et barges—Fret assorti.
MELVILLE—par steamer Warren—108 balles coton 869 sacs graine coton.
MONROE—par steamer Ouachita—248 balles coton 3396 sacs graine coton.
ST-LOUIS—par steamer City of St-Louis—5 balles coton.

Reçu par les chemins de fer:

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1947 balles coton.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—421 balles coton.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—183 balles coton.
N ORLEANS & NORTHEASTERN RR—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—952 balles coton.
N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR—Fret assorti.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex...7:40 am	No 6 Fast Mail...7:10am
No 7 Coast Acc dim. excepté 8:50 am	Ex. dimanche...7:50am
No 1 Lim. Ex...6:50pm	No 4 Fast Ex...9:45am
Ex. dimanche...9:30 pm	No 8 Coast Acc dim. excepté 3:30pm
No 5 Fast Mail 8:30pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail and Express...9:00pm	No 24, Local Mail and Express...6:55am
No 3, New Orleans Limited...6:25pm	No 4, Chicago Limited...9.00am
No 1, Fast Mail 8 20am	No 2, Fast Mail 6 30pm
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train...10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train...4.20pm
No 21, Vicksburg Express...5:30 pm	Vicksburg Express...8 05am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No 1 Limited...8:30 am	No 2 Limited...7:10pm
No 3 Fast Mail 6:30 am	No 4...8 10am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal Ex. 9.15am	No 53, Cal Ex...8.15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex. 6:15pm	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...7:20pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Texas and Mexico Fast Mail...6 50pm	California Ex... 8 35pm
California Ex...7:30am	Texas and Mexico Fast Mail...8.35am
L'fay'te local...4:5 pm	L'fay'te local...4.55pm
EAST LOUISIANA RAILROAD.	
Du dépôt de la Queen and Crescent rue Press. Tous les jours.	
No 7...8.20 am	No 8...4 00 pm
Dimanche.	
No 5...6:55 pm	No 6...7 30 am
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00 am	Pte-la-Hache...7:00am
"...4:15pm	"...5:00pm
Shell Beach...2:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach...7:15am
Shell Beach...9:40 am	
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Pte-la-Hache & Shell Beach...4:40pm
	Shell Beach...5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours	
Alger...10:00 am	Alger...4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger...6:05 pm	Alger...8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger...6:40 pm	Alger...8:00am

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Astronomer	Liverpool	2e dist. 10
Akaba	Brême	Southport
Aransas	Havane	Alger
Algiers	Havane	Alger
Bernard Hall	Liverpool	1er dist 37
Bendo	Havre	Chalmette
Canarias	Havre	4e dist. 41
Cayo Blanco	Londres et Anvers	Westwego
Clearwater	Honduras	3e dist. 0
Duke of York	Belfast	Southport
El Mar	New York	Alger
El Paso	New York	Alger
El Sud	New York	Alger
Foxhall	Honduras	3e dist. 30
Gaditano	Liverpool	4e dist. 45
Gussie	Laid up	Alger
Hiram	Bluefields	1er dist. 14
Idar	Brême	Louis ave
King David	Continent	Elevator
Lyderhorn	Copenhague	Southport
Maritime	Manchester	Louis ave
Madrileno	Liverpool	4e dist. 45
Morgan	Laid up	Alger
Persian Prince	Gênes	rue 5e
Professor Morse	Honduras	1er dist. 14
Rhaetia	Hambourg	2e dist. 7
Resolution	Hambourg	Westwego
Scottish Prince	Gênes	rue 5e
S Oteri	Honduras	1er dist 15
Strathgarry	Hull	Louis ave
Toledo	Copenhague	Point
Vesta	Liverpool	Louis ave
Whitehall		Louis ave
Wanderer	Honduras	Alger
Yulu	Nicaragua	Alger
NAVIRES.		
Heinrich	Russie	Chalmette
GOELETTES.		
Hattie J. Hamblin	En réparation	Alger
Santo Oteri	Honduras	1er dist 13

SORTI DE SA TOMBE.

Nous ne pouvons pas sortir de notre tombe mais nous pouvons souvent n'en pas prendre le chemin avant le temps. La maladie, comme tout le reste, a un commencement. Toutes les maladies chroniques écourtent la vie et font souffrir le martyr à ceux qui en sont atteints. La malaria, l'affection des reins, l'indigestion chronique, le rhumatisme—tous ces maux ont un commencement sans importance et peuvent être combattus avec succès à leur début au moyen du "Hostetter's Stomach Bitters." Cet excellent tonique est convenable pour prévenir les désordres du système ou les guérir, et on ne saurait trop en recommander l'usage au début d'une maladie. Pour renouveler l'appétit et assurer le repos, il n'y a pas de moyen plus sûr que le Bitters. Les effets d'un surmenage et de la fatigue mentale ou physique sont combattus par cet amer; et le marchand affairé, le commis excédé et le travailleur surmené, journaliste, étudiant ou autre le trouvera un excellent remède.

24 fév—au 5 mars

Chemin de fer Louisville et Nashville.

La seule ligne ayant deux trains solides journellement entre la Nouvelle-Orléans, Birmingham et Cincinnati. Service double tous les jours entre la Nouvelle-Orléans et Atlanta.

8 juil—6m

RABOUIN—Décédé hier soir, à 9 heures, à l'âge de 26 mois, EDWIN, fils de L. H. Rabouin et d'Elmina Salaün. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 3 1/2 heures. Le convoi partira de la résidence des parents, rue St Pierre, No 1725, près Derbigny.

LADREYT—Décédé, lundi, 1er mars 1897, à 5 heures 30 A M., A. C. LADREYT, mari de Geneviève Grabert, âgé de 49 ans et 6 mois, natif de France, et résident de cette ville depuis 28 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de l'Association Charitable de Bienfaisance des Pompiers, les membres de la Compagnie de Pompiers Mississippi No — et ceux de l'Association de Bienfaisance Mutuelle Pelican sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu Mardi, matin 2 mars à 10 heures 30, de sa dernière résidence rues St Pierre et Galvez.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.—Nlle-Orléans, 1er mars 1897.—Les officiers et les membres sont par la présente notifiés de se réunir avec insignes, MARDI, 2 mars 1897, à 10 heures A. M., à la salle, encoignure des rues Douane et Passage de la Bourse, pour assister aux funérailles de leur frère défunt, AUGUSTE C. LADREYT, âgé de 49 ans, natif de France.

Par ordre de H. MESSONNIER, Président.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
2 mars—1f

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnet, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne.
Téléphone No 1043.
14déc—3m

MYSTICK
KREWE OF COMUS.

Les messieurs dont les noms suivent sont invités à se réunir à l'Opéra MARDI, 2 mars 1897, à 7 heures P. M., pour servir sur le

Comité de réception.

W. F. PINCKARD, Président

T. E. Glenny	Wm Henderson
Henry Charnock,	C. H. Hyams
C. M. Soria	E. B. Kruttschnitt
W. B. Schmidt	H. Laronsaint
Paul Capdevielle,	A. Soria
A. W. Hyatt,	A. H. May
Harry Howard	H. C. Miner
R. S. Scudder	J. H. O'Conner
A. Baldwin	Jas S. Richardson
James Jackson	R. W. Rogers
A. Britton	H. B. Stevens
L. Cenat	S. O. Thomas
Jas G. Clark	Geo. Q. Whitney
Thomas Day	T. H. Sewlee
Cartwright Eustis	Chas. Buck
M. R. Spellman	John R. Fell
Thomas Herndon	Geo H. Frost
A. C. Hutchinson	

Les portes s'ouvriront à 7:30 heures.

Les voitures arriveront à l'Opéra Français dans la direction de la rue St Louis, et après avoir déposé les invités se retireront du côté de la rue Toulouse.

Il ne sera permis aux messieurs d'occuper les sièges qu'après que les dames auront été placées; il ne leur sera pas permis d'obstruer les allées, ni de descendre dans la salle de bal A MOINS D'ÊTRE EN TENUE DE RIGUEUR.

Les dames portant chapeaux et qui ne seront pas en grande toilette seront conduites aux étages supérieurs et ne seront pas admises dans la salle de bal.

Les invités sont prévenus que pour être admis à l'Opéra il leur faudra présenter leurs cartes d'invitation, lesquelles sont strictement personnelles et ne peuvent être transférées. Une violation de cette règle privera chacune la personne transféré ant et la personne faisant usage de recevoir des invitations aux représentations subséquentes.

Les messieurs sont priés de ne pas s'approcher de la salle où l'on dansera avant qu'ait eu lieu la troisième danse des masques.

Il ne sera pas donné de billets de sortie.

Les chars de la rue Carondelet (blanc) iront jusqu'à l'Opéra Français.

2 mars—1f

Home Insurance Co of New Orleans, nouveau No 316 (ancien No 78) rue Camp—Nouvelle-Orléans, le 8 février 1897. Avis.—Une réunion générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Home sera tenue le 11me jour de mars 1897, à midi, aux bureaux de la Compagnie, dans le but de déterminer si le déficit dans le capital de la Compagnie sera comblé par la souscription nécessaire de la part de chaque actionnaire, selon le nombre d'actions de chacun, afin d'obtenir le montant d'abord fixé par la Charte, en conformité avec l'Acte No 24 de 1890.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
THOMAS SEXTON, Président.
9fév—à date

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,
719 RUE COMMUNE.

Coffre forts déménagés, échangés et réparés.
22 nov—dim—1 an

TEXAS AND PACIFIC — EL PASO ROUTE

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets: 632 Canal

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex. de Ft. Worth et Cal...	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth & Hot Springs Ex	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, Hot Springs et Little Rock; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a. m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. J. H. MYERS, agent de ville des passagers, N. O. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, 3me vice-président et directeur général, Dallas, Tex.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE PORTION DE LA
Oak Forest Plantation

Sur le Bayou Black, dans la PAROISSE TERREBONNE,

—ET DES—

TERRES

—DANS LES—

PAROISSES

d'Avoyelles et de Vermillon

—AUSSI—

Certaines Réclamations, Jugements, Actions, Etc., Etc.,

A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 628 rue Commune—Le JEUDI, 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 21 janvier 1897, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Dans la Paroisse Terrebonne.

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, connue comme le "Oak Forrest Plantation," sur le Bayou Black, à environ 18 milles de Houma, paroisse Terrebonne, Etat de la Louisiane, s'étendant de chaque côté du Bayou, borné en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres appartenant anciennement aux héritiers de Rousseol et en bas sur la rive gauche, par les terres de John Favez, et en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres de R. R. Barrow, anciennement, maintenant celles de A. A. Bodin, et dans le bas sur la même rive, par les terres de J. P. Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La portion de la "Oak Forest Plantation" sur la rive nord, sur le dit Bayou Black étant composée des lots 85, 86, 87, 89, 90 et 91 et la moitié supérieure du lot No 92 dans la limite 16 Range 15 est et la portion sur la rive sud est composée des lots 90 et 81 dans la limite 16 et Range 15 est et la portion intérieure à savoir 7 et 80,100 (sept et quatre-vingt centièmes) chaînes de face du lot 20, le tout des lots 29 et 30 et la moitié est du quart nord ouest du lot 35, limite 17, carrière 15 est, contenant trois mille cent quarante neuf 69/100 (3149 69/100) acres plus ou moins.

De la dite "Oak Forest Plantation" il a été détaché et les mêmes sont exprès ément détachées, les trois étendues de terrains suivante, à savoir:

1° Une étendue de terrain sur la rive gauche à la partie inférieure mesurant un acre de face sur une profondeur d'arpentage, vendue à John Favez.

2° Une étendue de terrain sur la rive droite descendant du Bayou Black, touchant à l'Eglise des Noirs, mesurant un acre de face par quarante acres de profondeur, donnée à George Williams par Randall E. Gibson.

3° La terre vendue par Laurent Lacassagne à Mme Mary L. Carey à Francis B. Williams, par acte pardevant moi dit greffier, le 13 juin 1895, contenant huit cents acres et laquelle dite terre est plus particulièrement décrite comme étant:

Tous le bois de charpente et terres marécageuses s'étendant dans le fond de la terre haute de la dite habitation et en formant une partie sur la rive gauche descendante du Bayou Black au sud de la ligne A B C D, sur un plan d'arpentage et la subdivision de la dite "Oak Forest Plantation" fait par T. S. Easton, voyer de paroisse, contenant huit cent quatre vingt seize 73/100 acres, plus ou moins, la dite ligne étant à une distance de 33.40 chaînes du Bayou Black à la ligne supérieure à la pointe "1" et 31.60 chaînes du dit bayou à la ligne inférieure de la dite habitation à une pointe "A" et courant comme suit:

De la pointe "A" S 56 degrés 54 minutes Est 59 04 chaînes à la pointe B de la dite pointe B Sud 71 degrés 14 minutes Est 74.31 chaînes à la pointe C, de la dite pointe C sud 87 degrés 15 minutes, 45 chaînes à la pointe D et tout le bois de charpente et les terres marécageuses s'étendant sur le fond des terres hautes de la dite habitation et en formant une partie sur la rive droite descendante du Bayou Black au nord de la ligne H I K sur le dit plan dont il est question plus haut, contenant huit cent soixante neuf 37/100 acres, plus ou moins, les dites lignes étant à une distance de 33 40 chaînes du Bayou Black à la pointe K à la ligne supérieure de la dite plantation et 31 60 chaînes de face sur le dit Bayou sur la pointe H à la ligne inférieure de la dite habitation et courant comme suit: De la pointe H sud 67 degrés et 6 minutes Est 52 90 chaînes à la pointe I et formant la dite pointe I S 77 degrés Est 59.36 chaînes à la pointe K.

Une copie conforme et correcte et réduite des dits plans étant annexée à et faisant partie de l'acte de vente par le dit Williams le 13 juin 1895.

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terrain situées dans la Paroisse d'Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrit comme suit:

1° La demi section ouest et la moitié sud du quart sud est de la section 20 dans la limite demi sud du range 5, et contenant quatre cent dix 70/100 acres.

Toute la section vingt-neuf dans la limite deux sud du range cinq est contenant six cents quarante deux 68/100 acres.

La moitié ouest du quart sud ouest de la section 21, la moitié ouest du quart nord-ouest de la section 28, la moitié nord du quart nord-ouest et le quart nord-ouest du quart nord-est de la section 32 et la moitié ouest du quart sud est de la section trente dans la limite 2, sud du range cinq est, contenant trois cent soixante et un 10/100 acres.

La moitié est des quarts nord est et sud-est de la section dix neuf, le quart nord-est de la moitié du quart sud est de la section 30, dans la limite 2 sud de la range 5 est, contenant quatre cent quatre-vingt 92/100 acres.

La moitié nord et le quart sud ouest du quart nord-est et la moitié ouest du quart sud-est de la section 31 limite 2 sud de la range 5 est, contenant deux cents et 85/100 acres.

Toute la dite terre étant dans le district sud ouest de la Louisiane en tout, deux mille quatre-vingt dix, 25/100 acres enregistrée dans le livre de transfert W. W., à la page 314 et seq. du bureau des archives de la paroisse des Avoyelles, moins 400 acres, rendue à l'Etat le 29 juin 1895 pour taxes dues ci-dessus pour l'année 1894, décrit comme borné par des propriétaires inconnus et situé dans la limite 2, range nord 5 est, laissant conséquemment seize cent quatre-vingt quatorze 20/100 acres.

2° Les lots neuf et dix de la section 20 limite deux range sud cinq Est, contenant quatre-vingt 31/100 acres. Les lots 11 et 12 de la section 21 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre-vingt 20/100 acres. Les lots 13 et 22 de la section 28 limite 2 range sud 5 Est contenant quatre vingt 24/100 acres. Les lots 14, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29 limite 2 range sud 5 Est, contenant trois cent vingt et un et 28/100 acres, d'après le plan dressé par S. B. Robertson, arpenteur, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du Bureau des Archives de la paroisse des Avoyelles, s'élevant à cinq cent soixante-deux 02/100 acres.

Dans la paroisse Vermillion.

Tous les droits, titres et intérêt de Laurent Lacassagne dans un certain morceau de terre situé dans la paroisse Vermillion sur la rive est du bayou Vermillion, mesurant dix arpents de face au dit bayou sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, borné en haut par Lucien J. Broussard, au bas par les terres anciennement appartenant à Emile Roman, maintenant à Améline Prelmaux à l'est par les terres appartenant à Alcide Savoie et à l'ouest par le bayou Vermillion; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent.

Un autre morceau de terre situé dans la paroisse de Vermillion, sur le côté ouest du Bayou Vermillion, ayant cent dix-sept acres, borné au nord par A Hebert, au sud par Mme A LeBlanc. Les améliorations peuvent être vues sur les rôles de taxes de 1895, déposés au bureau du Greffe de la dite paroisse.

Conditions de la vente

Comptant; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année ... au prix de son adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de son enchère en ... au moment de la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

AUSSI

Le même jour et à la même heure et place et aux mêmes conditions que les propriétés ci-dessus décrites, il sera vendu les jugements de réclamation, etc., suivants:

1° Une réclamation du dit Laurent Lacassagne contre Frank C. Vegnerie, résultant d'un jugement de la Cour de Circuit des Etats Unis, en cette ville le 29 mai 1886 et signé le 25 mai 1890 dans l'affaire de Laurent Lacassagne vs Frank C. Vignerie No 11,313 du dossier de la dite cour pour la somme de $16,609 00 avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 avril 1886 jusqu'au paiement final et les frais dans l'affaire.

ACTIONS.

1° Cinquante (50) actions de cent dollars chacune du fonds-capital de la Léon Queyrouse Commission Company Limited, de cette ville et Etat, indiquées par certificat No 2 qui a été délivré et daté le 4 avril 1893, au nom de Laurent Lacassagne.

2° Cinq (5) actions de dix dollars chacune, du fonds capital de la Abita Springs Ice Manufacturing Company, Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lne, indiquées par le certificat No 413 délivré au nom du dit Laurent Lacassagne et daté le 16 avril 1882.

24 janv—24 31—fév 7 14 21 28—mars 4

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,474.

Guitard vs Guitard.

Propriété d'Encoigure de Valeur dans le Troisième District.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Honorable Geo H. Théard, juge, daté et signé le 19 novembre 1896, à moi adressé, je procéderai à la vente le MERCREDI 24 mars 1897, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

Un certain lot de terre avec les améliorations, droits, etc., dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Union, Français et Marais, désigné par le No 1 sur un plan par A. de Armas, daté 27 février 1876, formant l'encoignure des rues Français et St-Claude, et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur et face de 64 pieds sur la rue Français.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance pour des billets à un, deux et trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

10 fév—10 14 21 28—3 17 21 22 23 24 mars

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 MARS 1897.

Succession de Eugène Lalmant.

PROPRIETES

—DANS LES—

Premier et Deuxième Districts

Coin Claiborne et Gasquet.

Nos 1619 et 1621 rue Gasquet.
Nos 1219 et 1221 rue Roman
Nos 1904 et 1906 Chemin du Bayou.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 16 mars 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire et lieu par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, lequel dit ordre porte la date des 3 et 9 février 1897 respectivement, dans l'affaire de la succession d'Eugène Lalmant, No 51 56? du dossier de la dite Cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 404, borné par les rues Gasquet, Canal, Robertson et Claiborne; le dit lot est désigné par le No 17 du dit ilet et mesure trente-et-un pieds (31) de face à la rue Gasquet sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds (81) cinq pouces (5) et quatre lignes (4).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 19 et formant l'encoignure des rues Gasquet et Claiborne et mesure 25 pieds 6 et 94/100 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 106 pieds 6 et 9/100 pouces de face à la rue Claiborne.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bayou Road, Roman, Hôpital et Prieur, et le dit lot est désigné par le No 8 et mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Roman 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 7 et 98 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots No 9 et 10 et 30 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 10 et mesurant 29 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, 106 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 9 et 118 pieds 2 pouces et 3 lignes sur le côté après, la rue Prieur, et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes dans le fond.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et tout les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assument les taxes payables et exigibles pour l'année 1897, au dessus du prix d'achat, et devront déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

13fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,442. Cour Civile de District, Division "E"—Chas. H. Hamilton versus ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition ci-après assermentée et le tableau annexé, étant considérés, il est ordonné que la cession de la propriété faite par Charles H Hamilton à ses créanciers, soit et est par le même acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, que toutes les procédures et poursuites contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Il est de plus ordonné, qu'un inventaire de la propriété et les effets du dit insolvable soit inscrit par H. G. Dupré, notaire public, dûment assisté par R. E. Saucier et Alf F. Théard et qui sont appointés comme estimateurs; que L. C. Quintero Esq., soit nommé avocat pour les créanciers absents.

Il est de plus ordonné, qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant le dit notaire le 22me jour de mars 1897, commençant à 11 heures A. M., en son bureau, No 701, bâtisse Hennen, pour élire un syndic définitif et pour voter sur quelques résolutions qui pourraient leur être soumises pour la décharge du dit insolvable ou autrement; que les créanciers soient dûment notifiés à assister à la dite réunion, et que l'avis de la dite réunion soit publié dans le Picayune et l'Abeille, comme il est requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 16 février 1897.
Signé: GEO H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 fév—1m—1f par sem

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 4?,247—Charles Hernandez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Charles Hernandez soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, notaire, à son bureau, bâtisse Cora, rue Commune, en cette ville, commençant le LUNDI, 29me jour de mars 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et l'actif du dit pétitionnaire soient faites par Jeff. C. Wenck, notaire, et que E. Blanc et P. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer les propriétés devant être inventoriées.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1897.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 fév—3—mars 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAMES A. BRENNAN, Encanteur—Le 23me JOUR DE MARS 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, conformément à un ordre en date du 15 février 1897, rendu dans la succession de A. E. Missonet No 370 Cour Civile de District, il sera vendu pour du comptant:

Cinq terrains dans le 3me district dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Claiborne, désignés par les Nos 15 à 19 inclusivement. Les lots 15 à 18 inclusivement se touchent et mesurent chacun 40 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; et le lot No 19 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 160 pieds. Actes de vente, pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs: dix pour cent de dépôt seront requis pour lier la vente.

16 fév—16 23 27—mars 6 13 15 23

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 25 Mars 1897.

Dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La Plus Rare des Occasions

DE FAIRE UNE FORTUNE

En Acquérant les

FRANCHISES

—ET—

PROPRIETES

—DE LA—

New Orleans Sewerage Company.

Pour le Capitaliste Individuel ou pour un Syndicat rien dans l'Histoire de la Nouvelle-Orléans

—NE—

Présente de Tels Avantages Pour le Remboursement de Grands et Stables Intérêts et l'Acquisition, à un Prix Nominal d'Intérêts Permanents et Avantageux.

B. M. Harrod et Als. vs "The New Orleans Sewerage Company."

No 50,035.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1897 et signé le 5 février 1897, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 15 février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Propriétés Foncières.

1° Un certain ilet de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y dépendent, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Orléans, Tremé, Marais et Ste-Anne, désigné comme ilet No 52, par une réunion des ilets Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par Joseph Pilié ancien voyer, en date du 8 août 1822 et déposé dans l'étude de M. De Armas, ancien notaire. Le dit ilet mesure 240 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste-Anne, 130 pieds 3 pouces de face sur la rue Tremé et 131 pieds 6 pouces de face sur la rue Marais.

Franchises.

2° Tous les droits, titres et intérêts de la New Orleans Sewerage Company dans et au contrat entre la ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, alloués d'après l'ordonnance No 6142, Série du Conseil adoptée le 22 mars 1892 et l'acte notarié ci-dessous passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de la ville, le 13e jour d'avril 1892 entre la ville de la Nouvelle-Orléans et ledit A. A. Woods et transféré par ledit A. A. Woods à cette Compagnie, par un acte pardevant Hewes T. Gurley, notaire, le 19 septembre 1892.

3° Toutes autres propriétés personnelles, droits et franchises de quelque nature que la dite compagnie pourrait avoir et posséder, à l'exception, néanmoins, de toute réclamation que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre Steward & McDermott et contre la "American Surety Company" comme sécurité pour les dits Steward & McDermott, sous et comme dommages pour infraction à un contrat sous signature privée, signé le 7e jour de décembre 1894, par et entre la compagnie défendante et les dits Steward & McDermott, et en si exceptant aucune et toutes les réclamations que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre aucune ou toutes les autres personnes, ou pour infraction des contrats pour la construction d'égouts et accessoires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et quels droits du pétitionnaire et de toutes autres personnes qui y sont et pour tous montant devant être recouvré sur la dite réclamation par litigation ou autrement leur soit et en même temps leur est par la présente réservée à être par eux spécifiés sur les procédés de telles réclamations de la même manière qu'ils se trouveraient sur les dites réclamations.

Tuyaux d'égouts en briques complets.

4° 3,650 pieds, plus ou moins, de tuyaux principaux d'égouts, mesurant 5 pieds 4 pouces sur 6 pieds 8 1/2 pouces à 5 pieds sur 6 pieds 3 pouces, toutes des mesures intérieures, et de 22 à 24 pieds de profondeur.

Le dit égout s'étendant de la rue Marais à la rue Robertson sur la rue Ste-Anne, et le long de la rue Robertson de la rue Ste-Anne sous et traversant le canal Carondelet à une pointe entre les rues Douane et Canal; aussi sur la rue Robertson, d'une pointe entre les rues Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland) au côté inférieur de la rue Commune (maintenant avenue Tulane); tuyaux d'égouts posés; aussi, environ 23 0:0 pieds plus ou moins de tuyaux d'égouts, en grandeurs de 24 pouces 18 pouces, 15 pouces, 10 pouces et 8 pouces, comprenant 29 ilets au-dessus de la rue du Canal ou sur la rue du Canal, et 25 ilets au-dessous de la rue du Canal, avec quelques 75 trous d'homme ou réservoirs de reflux, et 106 connections pour maisons, le tout plus ou moins, comme il est démontré sur les mappes progressives enregistrées dans le bureau du receveur.

Bras en fer de soutainement non posés (Iron Force Main Not Laid.)

5° 5,700 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 36 pouces en fer battu, délivrés le long de la route proposée des égouts sur les rues Remparts et Quartier; aussi, les tuyaux empilés sur l'ilet de terre ci-dessus premièrement décrit.

Les quatre premiers lots ci-dessus seront vendus en bloc ou ensemble et le lot cinquièmement décrit séparément ou en entier.

L'essor des possibilités auxquelles les qualités rémunératives de cette franchise peuvent s'étendre sont à peu près sans limites. L'usage bénéficiaire devient apparent, plus il sera nécessaire et en demande, et plus il s'étendra jusqu'aux limites entières de la ville embrassant ses opérations. Nous avons devant nous un vaste champ ouvert qui nous donne une si grande occasion d'acquérir, que les capitalistes ne laisseront pas échapper une pareille occasion. Pareille occasion ne s'offre pas souvent aux capitalistes. Le travail est tout tracé et la seule chose aujourd'hui nécessaire est le travail manuel. Une fois le travail en pleine opération, un grand et constant dividende en sera retiré. L'attention du capital ici et ailleurs est dirigée vers les excellentes qualités financières que renferme cette franchise.

Termes et conditions: Comptant 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Hewes T. Gurley, Esq., notaire.

7 fév—7 14 21 28—mars 14 21 25